



Urgent dénonciation calomnieuse aidez moi

Par **nicolino**, le **07/04/2008** à **15:13**

bonjour, rnje suis aux prises avec une personne qui vit au dessus de chez moi et qui est paranoïaque et délire de persécutionrnElle a agressé verbalement mon mari en juin 2007 devant moi sur le boulevard après lui avoir claqué la porte sur le bras sans raison. Mon mari lui a dit qu'elle méritait une bonne leçon et l'a sommée de partir. Elle était hystérique. rnNous venons d'être convoqués pour une plainte dans laquelle mon mari "l'aurait menacé de coups"!!! et moi, "la traiterait de connasse à chaque croisement". Or,nous et je n'ai jamais fait une chose pareille. Nous ne nous croisons jamais. En 6 mois, je l'ai aperçue le 28 décembre. Elle vit la nuit et moi le jour.rnL'officier nous dit que celà restera sur un bureau parce que sa plainte serait embrouillée et surtout avec une avalanche de mains courantesrnOr, nous sommes sous le choc et dans le doute, dois je vraiment attendre le non lieu de la plainte pour réagir pour dénonciation calomnieuse, ne dois pas réagir de s uiternou laisser tomber comme me dit l'officier pour l'instantrnMERCI répondez moi vite, je guette votre réponse

Par **wolfram**, le **07/08/2008** à **17:09**

Le seigneur nous préserve des paranos.rnrnEn toute rigueur, vous devez attendre que le proc ait déclaré qu'il n'y avait pas lieu de vous poursuivre, ce qui a tte probabilité de se produire eu égard à ce que vs a dit le fonctionnaire de police.rnrnIl y a le risque que le proc ne juge pas utile non plus de poursuivre votre adversaire suite à votre plainte qd vous la formulerez.rnrnPar contre il serait souhaitable que la justice ou la police mette un coup d'arrêt aux nuisances que les paranos causent autour d'eux. Merci, je suis en plein dedans.rnrnPar contre, la prochaine fois, faites constater la blessure causée par la contusion causée par le choc de la porte et portez plainte pour violence volontaire, vs risquerez qu'elle soit convoquée en médiation pénale devant un délégué du Procureur.rnrnMais tout cela est très long. Sur une

plainte en dénonciation calomnieuse au Proc de MEAUX en janvier, deux relances de ma part sont restées sans réponse. Ce n'est que par affinités avec l'AVIMEJ que j'ai pu savoir que ma plainte avait enfin été enregistrée en juin.

Si vous avez une association d'aide aux victimes à proximité, prenez en conseil.

Mais le conseil du fonctionnaire de police est judicieux. A moins d'un grave préjudice, laissez tomber.

Une possibilité, si la police a envie de faire son métier, vs déposez une main courante et demandez que la parano soit convoquée et rappelée à ses devoirs.

Les "gardiens de la paix" (OPJ ou commissaire) peuvent alors la mettre en garde contre ses excès.

Bon courage et cool

Michel